

Séance du 06 février 2018

L'an deux mil dix-huit le 06 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames DELAGARDE Valérie, PROLA Hasina, BETTON Marie, Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, DELOZANNE Philippe, CHOPIN Marcel, CABOUILLET Dominique.

Absent excusé : Monsieur SIMON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Madame BETTON Marie

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 19 décembre 2017.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Puis Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Délibération concernant l'approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Etat d'avancement des travaux en cours
- Eglise : état d'avancement de l'assurance
- Projet de travaux 2018
- Grand Est : Mois de l'Europe
- Questions diverses

I – DELIBERATION

N° 01/2018 : Délibération concernant l'approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

II- INFORMATIONS

Etat d'avancement des travaux en cours

Monsieur le Maire indique que bien que les travaux d'enfouissement des lignes électriques aient été ralentis par les intempéries, ils ne présentent pas de problèmes particuliers.
La Rue du Tambour est presque terminée.

Choix des candélabres

Monsieur LITIERE, représentant du Grand Reims va être chargé de procéder à l'appel d'offre pour la commune.

La commission responsable du choix des éclairages publics pourra donc prochainement choisir le modèle de candélabres qui sera installé dans les rues du village. L'option LED adaptative est envisagée.

Il est évoqué un budget alloué de 1500€ par candélabre.

Les membres du Conseil municipal veulent savoir si ce budget est le même pour la totalité des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Eglise : état d'avancement de l'assurance

De nouveaux devis pour la réfection intérieure (suite à un dégât des eaux) et extérieure de l'église ont été établis par l'entreprise MAPELLI de Crugny.

Réfection intérieure : 3399€

Réfection extérieure : 3009,60€

Le montant des travaux sera pris en charge par SMACL Assurances à hauteur de 3399€. La réfection extérieure sera à la charge de la commune.

Matériel

Monsieur le Maire indique qu'une facture de 1008€ est à régler à la société Muizon Motoculture suite aux réparations et aménagements apportés sur le tracteur en vue de faciliter le travail d'arrosage des fleurs de la commune.

Projet de travaux 2018

L'horloge de l'église se trouve actuellement dans un atelier de réparation à Nancy, mais les travaux de restauration n'ont toujours pas débuté.

Le dossier déposé à la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir une subvention a été pris en charge et acté.

Monsieur le Maire va demander une réactualisation du devis, celui-ci ayant été établi il y a 2 ans.

Grand Est / Mois de l'Europe.

Le Conseil municipal n'envisage pas de manifestations particulières à l'occasion de cet événement qui se déroulera du 11 au 31 mai 2018 et qui aura pour objectif de sensibiliser les citoyens aux valeurs européennes et donner la possibilité de découvrir et mieux comprendre l'Union Européenne.

III- QUESTIONS DIVERSES

Préparation du centenaire de l'armistice de 1918

La présentation d'un livre en cours d'écriture sur Serzy et Prin et ses environs pendant la Première Guerre Mondiale, une exposition de cartes postales et de photos anciennes ainsi qu'une animation faite de lecture de poèmes écrits pendant le conflit et de lettres de poilus sont prévues.

A cette occasion, les habitants de la commune qui ont en leur possession des objets de cette période pourront s'ils le souhaitent les exposer à la salle des fêtes.

Ville Prudente de la Sécurité Routière

L'association Sécurité Routière lance le projet *Ville Prudente* qui récompense les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur les routes et dans les rues.

Ville Prudente comporte cinq niveaux de labellisation définis après l'examen d'un questionnaire en ligne, puis d'une visite sur le terrain menée par les bénévoles de l'association.

La commune souhaite s'inscrire et participer à cette initiative.

Les frais d'inscription sont de 70€.

Voisins Vigilants

Le dispositif n'a pas encore été mis en place.

Pour accroître la sécurité de tous, l'idée de l'installation de systèmes de vidéo-surveillance dans les années à venir dans les villages de la Communauté Urbaine du Grand Reims est évoquée.

Réfection du Monument aux Morts

Monsieur le Maire pense solliciter Monsieur Robert BIAUDET pour repeindre les noms sur le Monument aux Morts.

Soirée Latino

Madame Hasina PROLA annonce qu'une soirée cabaret LATINO aura lieu à la salle des fêtes de Serzy et Prin le 21 avril 2018.

Cette soirée, organisée par Les Fourberies des Patelins, se déroulera autour d'un apéritif et d'un repas et sera animée par un chanteur et un humoriste.

Fin de séance 19h45

DELAGARDE Valérie

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

DELOZANNE Philippe

CHOPIN Marcel

PROLA Hasina

BETTON Marie

CABOUILLET Dominique